

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 14 (1934)
Heft: 4

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la

Chambre de Commerce suisse en France
16, Avenue de l'Opéra

Avril 1934

Paris-I^{er}

Quatorzième Année. — N° 4

Téléphone :
Opéra 90-68
Adresse télégraphique :
Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse fait suite
au Bulletin mensuel de la Chambre de
Commerce Suisse en France

Le numéro : 3 fr.
Abonnement annuel : 30 fr.
(argent français)
Chèques postaux Paris 32-44

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

LA CONVENTION DE COMMERCE FRANCO-SUISSE DU 29 MARS 1934

	Pages
Vœu	57
Analyse de la Convention	59
Texte de la Convention et de son Protocole de Signature	61

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

	Pages
Participation Suisse à la Foire Commerciale de l'Ouest à Nantes	69
Baromètre des Affaires	70
Renseignements utiles à qui voyage	71

PREMIÈRE PARTIE

LA CONVENTION DE COMMERCE FRANCO-SUISSE DU 29 MARS 1934

VŒU ÉMIS LE 6 AVRIL 1934

PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

La Chambre de Commerce Suisse en France,
considérant :

1° la conclusion en date du 29 mars 1934 d'une nouvelle convention de commerce entre la France et la Suisse, se substituant à celle du 8 juillet 1929;

2° les conséquences désastreuses pour les deux pays qu'aurait entraînées une rupture des relations économiques franco-suisse intervenant le 1^{er} avril 1934;

3° le terme mis par la signature de ce nouvel accord à la période d'insécurité extrêmement préjudiciable aux échanges commerciaux entre la France et la Suisse, née le 1^{er} juin 1933 de la dénonciation de la précédente convention;

4° l'amélioration des rapports économiques des deux pays qui ne manquera pas de résulter de l'application de ce nouvel accord;

5° les entraves qui subsistent en dépit de la conclusion de la convention du 29 mars 1934 et qui limitent les possibilités de développer les échanges commerciaux entre les deux pays;

se félicite de l'heureuse issue des négociations commerciales franco-suisse, mais émet toutefois le vœu de voir les Gouvernements Français et Suisse, poursuivre l'œuvre entamée par la conclusion de la convention du 29 mars 1934 en cherchant à améliorer de plus en plus le statut des échanges commerciaux entre les deux pays.